

PROCÈS VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 8 juin 2022**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Véronique Menand	Vice-Présidente
Mme Geneviève Bourdeau	
M. Robert Cloutier	
M. Gabriel Dagenais	
Mme Francine H.-Michaud	
Mme Nancy Pelletier	
M. Normand Sénéchal	
Mme Stéphanie Viens-Proulx	
M. Pascal Savard	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice des ressources financières
M. Marc-Antoine Brissette	Directeur des ressources matérielles par intérim
Mme Sylvie Courtois	Directrice des services complémentaires par intérim
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Étaient absents :

Mme Chantal Bonneville
 Mme Marie-Hélène Ouellette

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 56).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

181^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE – COVID-19

LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA EN PRÉSENTIEL DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR ET DES ENCADREMENTS EXISTANTS.

LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS OU QUI DÉSIRENT ASSISTER À LA SÉANCE POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.

LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

Le 3 juin 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration seulement le **mercredi 8 juin 2022, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 et de l'ajournement du 11 mai 2022 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 8.1 Fusion des établissements ÉHDL et centres FP – *Adoption* ([docs. 8.1](#))
 - 8.2 PEVR – suivi
 - 8.3 Fermeture établissement pour pannes électriques – suivi
- 9.0 Gouvernance (*temps estimé : 5 minutes*)
 - 9.1 Prise d'acte d'une vacance d'un membre du conseil d'administration – *Adoption* ([docs. 9.1](#))
- 10.0 Service des ressources éducatives (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 10.1 Révision de décision (huis clos) – *Adoption* ([doc 10.1](#))
- 11.0 Service des ressources humaines (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 11.1 Plan d'effectifs – Information
- 12.0 Service des ressources matérielles (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 12.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 Actes d'établissement – *Adoption* ([docs 12.1](#))
 - 12.2 Cession d'une partie du lot # 5 581 750 à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (terrain de la Polyvalente des Monts) – *Adoption* ([docs 12.2](#))
 - 12.3 Mainlevée d'une condition à la vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Tremblant – *Adoption* ([doc 12.3](#))
 - 12.4 Vente du lot # 5 929 472 situé à Ste-Lucie-des-Laurentides – *Adoption* ([docs 12.4](#))
- 13.0 Service des ressources financières (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 13.1 Budget initial 2022-2023 et taux de la taxe scolaire – *Adoption* (Ajournement) ([doc 13.1](#))
 - 13.2 Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour personnel et des membres du conseil des commissaires – Lancement en consultation (Ajournement) ([doc 13.2](#))

- 13.3 Résultats financiers au 31 mars 2022 – Information ([doc 13.3](#))
- 14.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 14.1 Calendrier des séances 2022-2023 – *Adoption* ([doc 14.1](#))
 - 14.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 avril 2022 ([doc. 14.2](#))
 - 14.3 Politique des médias sociaux– *Adoption* ([doc 14.3](#))
 - 14.4 Amendement au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption* ([doc 14.4](#))
 - 14.5 Formation comité d'enquête et en déontologie – *Adoption* ([doc 14.5](#))
- 15.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 16.0 **Affaires diverses**
- 17.0 **Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4.0 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 et de l'ajournement du 11 mai 2022**

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022](#)

182^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Francine H.-Michaud :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 mai 2022](#)

183^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance d'ajournement du 11 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Aucun point

6.0 Période de questions – Public

M. Simon Léonard, résident de la municipalité de Lac-Supérieur, a soumis par écrit les deux questions suivantes.

Dans la 29^e résolution, adoptée le 9 décembre 2020, on peut lire que le CSSL a mandaté la direction générale pour la construction d'un nouveau centre pour la FGA, centre qui desservirait la clientèle du centre et du sud.

Or, dans l'Information du Nord du 5 mai 2022, un article intitulé « Des écoles à bâtir dans la région » mentionne qu'« À Val-David, une demande de déplacement a été faite pour la formation générale aux adultes. »

M. Léonard demande pourquoi le projet initial (construction d'un nouveau centre) a-t-il été modifié?

Si oui, pour quelle(s) raison(s)? Et quelles sont les raisons qui expliquent le choix de Val-David comme emplacement pour ce centre?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, répond que les deux centres de formation générale des adultes sont désuets et qu'une partie des services offerts se fait via l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Toutefois, considérant les hausses de clientèle, cette cohabitation n'est pas viable.

La demande initiale ayant pour but de relocaliser la formation générale des adultes ayant été refusée au ministère de l'Éducation, il faut envisager les alternatives. Dans les circonstances précitées, voilà pourquoi un regroupement pourrait être envisagé dans le secteur de Val-David, considérant l'accès routier et le terrain proposé et sa localisation.

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, fait état de la dernière rencontre du comité de parents. Celui-ci précise que lors du comité de parents, le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, est venu présenter le nouveau plan triennal. Le plan triennal a fait l'objet d'une recommandation du comité de parents. La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, a présenté les étapes pour la mise en place d'un nouveau Plan d'engagement vers la réussite.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait une présentation au comité de parents sur les mouvements de personnel au niveau des directions d'établissements.

Différents calendriers scolaires ont par la suite été révisés. Le comité de parents a fait des recommandations quant à l'inversion de certaines journées pédagogiques afin de maximiser certaines semaines de quatre jours.

Le comité de parents a également procédé à la nomination de membres parents sur le conseil d'administration, soit M. Normand Sénéchal pour le district du Grand-Tremblant et M. Gabriel Dagenais pour le district des Hauteurs.

Le dossier des programmes régionaux a également été discuté, le comité de parents désirant la formation d'un comité de réflexion sur lequel différents parents pourraient siéger.

Finalement, le suivi du Plan d'engagement vers la réussite a été discuté.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 Fusion des établissements ÉHDL et centres FP – *Adoption*

Aux fins d'avoir une structure administrative plus flexible notamment quant au mouvement de personnel, il est proposé par la direction générale de modifier l'organisation administrative afin de fusionner le Centre de formation professionnelle des Sommets/L'Horizon et l'École Hôtelière des Laurentides sous un seul acte d'établissement. Cette modification doit faire l'objet d'une résolution auprès du conseil d'administration.

184^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les démarches déjà effectuées pour unifier le Centre de formation professionnelle des Sommets/L'Horizon (ci-après FP) et l'École Hôtelière des Laurentides (ci-après ÉHDL) sous une seule direction, tel qu'il appert de la 734^e résolution du conseil des commissaires en date du 22 mai 2019;

ATTENDU le lancement en consultation d'une structure administrative où l'ÉHDL et le centre FP seraient fusionnés, par le biais de la 154^e résolution du conseil d'administration en date du 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la consultation pour fusionner les actes d'établissement du centre FP et l'ÉHDL se fait également par le biais d'une consultation relative au plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles;

ATTENDU les documents véhiculés pour la consultation, dont notamment un extrait du plan triennal prévoyant la fusion desdits établissements;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances consultatives dont notamment le comité de parents et le conseil d'établissement de l'ÉHDL et les avis favorables reçus;

CONSIDÉRANT QUE la présente adoption doit être faite sous réserve de l'adoption du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles et des actes d'établissement qui sont délivrés découlant de l'adoption dudit plan triennal tel qu'il appert du projet de résolution du point 12.1 de la présente séance du 8 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE FUSIONNER le Centre de formation professionnelle des Sommets/L'Horizon et l'École Hôtelière des Laurentides, sous réserve de l'adoption du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 permettant de délivrer les actes d'établissement afférents, tout en considérant le désir de maintenir le nom du pavillon de l'École Hôtelière des Laurentides tel que recommandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 PEVR – suivi

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'il y aura une date de formation prévue en début d'année scolaire pour les membres du conseil d'administration, du comité de parents et du comité consultatif de gestion.

Mme Lamonde explique également que le travail sur le bilan du Plan d'engagement vers la réussite (ci-après PEVR) en vigueur est actuellement en cours. Pour certains des objectifs, il sera plus difficile de faire un bilan puisqu'ils sont difficilement quantifiables.

Le nouveau PEVR fera l'objet de consultations afin d'obtenir une bonne adhésion.

Le PEVR est l'outil qui permet d'appuyer les projets éducatifs des écoles, il doit donc s'inspirer d'un partage d'idées des différents intervenants.

Le PEVR est à la base des décisions qui seront prises lors des quatre prochaines années.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il serait opportun de proposer des plages horaires de consultation en soirée pour les parents, et ce, tant pour le PEVR que pour les projets éducatifs.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande quels sont les outils de collecte d'informations utilisés pour l'élaboration du PEVR.

La directrice générale adjointe indique que les outils du ministère de l'Éducation sont utilisés, mais que pour les données régionales, l'apport des partenaires est également sollicité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'un travail à l'interne sera également fait pour avoir les meilleurs indicateurs possibles.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que le comité se penchera sur le type de données à obtenir.

8.3 Fermeture établissement pour pannes électriques – suivi

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état de huit établissements qui ont dû fermer en raison des pannes électriques résultant des forts vents. Celui-ci précise qu'un bon travail a été fait par le service des ressources matérielles et qu'il y a eu de bonnes communications avec les parents. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que certains parents ont fait des plaintes quant à l'absence d'enseignement en présentiel résultant des fermetures d'écoles. Il précise toutefois que des contraintes liées à la sécurité incendie, l'absence de blocs sanitaires fonctionnels et le problème de suivi d'élève justifiaient ce choix.

M. Tardif précise qu'un service téléphonique d'urgence a été mis en place pour les parents et les élèves. Le suivi a été fait par des enseignants et des psychoéducateurs. Ce service s'est avéré très profitable et a permis de répondre aussi à une certaine détresse de certains. Des personnes ont

été invitées à prendre contact avec l'équipe psychosociale du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides pour un soutien supplémentaire.

L'administrateur, M. Pascal Savard, remercie le Centre de services scolaire des Laurentides d'avoir permis l'accès à des blocs sanitaires pour les employés sans électricité.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, souligne le bon travail de M. Marc-Antoine Brissette, directeur par intérim du service des ressources matérielles, dans le contexte précité des pannes de courant.

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte d'une vacance d'un membre du conseil d'administration

185^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 175.6 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte qu'une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsque ce membre ne respecte plus une qualité requise par l'article 143;

ATTENDU QU'une des conditions de l'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* est d'être une direction d'un établissement d'enseignement pour le membre qui était nommé à cet effet;

ATTENDU le changement de poste de Mme Christine Filiatrault qui est devenue directrice au Service aux entreprises à partir du 18 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'administratrice du conseil d'administration, membre du personnel de direction arrivait à terme le 30 juin 2022 et qu'une nouvelle direction d'école a d'ores et déjà fait l'objet d'une désignation par ses pairs, il n'y a pas lieu de lancer un nouveau processus pour combler la vacance pour la durée écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais :

DE PRENDRE ACTE de la vacance de Mme Christine Filiatrault, à titre d'administratrice du conseil d'administration, membre du personnel de direction, effective en date du 18 mai 2022 et de ne pas lancer un processus pour combler la vacance pour la durée non écoulée du mandat en raison d'une nouvelle désignation d'une direction d'école qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Huis clos

10.1 Révision de décision

186^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

187^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais, de lever le huis clos.

Il est 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Révision de décision

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, manifeste une possible apparence de conflit d'intérêt et se retire de la décision de révision de décision.

188^e RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire des Laurentides adoptée par la 33^e résolution du conseil d'administration en date du 9 décembre 2020 délègue à la direction générale adjointe les fonctions et pouvoirs de transférer un élève d'une école à une autre;

ATTENDU la décision de la direction générale adjointe du transfert d'un élève d'une école à une autre à la demande d'une direction d'établissement sous les modalités prévues à l'article 242 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les parents ont fait valoir leur désaccord avec la décision;

ATTENDU QUE la décision a été maintenue par la direction d'établissement concernée et par la direction générale adjointe;

ATTENDU QU'une demande de révision de décision a été déposée conformément à la Politique sur la révision d'une décision du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE conformément à ladite Politique sur la révision d'une décision, un comité a été constitué avec les adaptations nécessaires résultant de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'étude des demandes de révision ont entendu, lors des séances tenues, les avis des représentants du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) et la position des parents quant au refus d'accepter le transfert d'école;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx :

D'ADOPTER la recommandation du comité d'étude des demandes de révision dans le dossier soumis, maintenant la décision de transférer l'élève vers le carrefour de services de l'école qui l'accueillera.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 Plan d'effectifs – Information

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente des informations relatives au plan d'effectifs. Celle-ci indique que l'année dernière, des mutations avaient été demandées pour 146 postes versus 143 postes cette année. Il est confirmé que 42 postes d'enseignants demeurent à combler. Quant aux congés sans traitement, 64 ont été acceptés. Mme Couturier explique que des stratégies sont à prévoir pour les retraites progressives anticipées au courant des cinq prochaines années. Mme Couturier dénote également des changements pour le corps d'emploi professionnel : trois nouveaux professionnels se sont ajoutés, en plus de deux membres du personnel en projets spécifiques, et quatre postes sont toujours vacants. À titre de comparaison, il y avait 60,79 postes équivalents à temps complet en 2021-2022 et il y en aura 62,28 en 2022-2023.

Mme Couturier explique que pour les membres du personnel de soutien, il y a eu certains ajouts, soit :

- 253 heures de plus pour le service de garde;
 - 244,13 heures de plus pour les techniciens(nes) en éducation spécialisée;
- et
- 9,45 heures pour le soutien général.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau, demande si le manque de personnel a un impact sur les congés sans traitement qui sont presque le double de ce qui était anticipé.

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, explique qu'effectivement, le manque de personnel a un impact et qu'il faut néanmoins accorder ce que le Centre de services scolaire est tenu de donner.

L'administrateur, M. Pascal Savard, explique que pour le corps d'emploi du soutien, il a été difficile de comprendre et d'analyser les informations qui ont souvent été transmises à la dernière minute et non pas comme antérieurement de 24 à 48 heures avant le bassin. M. Savard demande si les listes ont été transmises plus tôt pour les autres corps d'emploi et si les heures des bassins peuvent être révisées pour éviter ce type de conflits d'horaire.

Mme Couturier explique que pour les enseignants, plusieurs listes ont été transmises.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il a été très difficile de gérer l'horaire des bassins puisque les mesures budgétaires ministérielles ont été transmises tardivement contrairement à l'habitude. Il a bon espoir que les choses entrent dans l'ordre pour le futur.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 Actes d'établissement – *Adoption*

Le directeur par intérim du service des ressources matérielles, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution.

189^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs dispensés par chaque école et centre, comme le prescrivent les articles 236 et 251 de ladite Loi;

ATTENDU QU'en tenant compte du plan triennal susmentionné, le Centre de services scolaire détermine la liste de ses établissements et établit les écoles et les centres en leur délivrant un acte d'établissement où il indique, selon les prescriptions des articles 39 et 100 de la LIP, le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre, le cycle ou la partie de cycle de l'ordre d'enseignement et la mention de l'éducation préscolaire d'une école, ainsi que le secteur de formation du centre;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, comme en fait foi la 158^e résolution adoptée le 9 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction par intérim du service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER le plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 joint en annexe des présentes, sous la cote **CA189-22** pour en faire partie intégrante, et de fixer la date de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022;

DE DÉLIVRER aux écoles et centres du Centre de services scolaire des Laurentides leur acte d'établissement respectif pour l'année scolaire 2022-2023, en considération du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles ci-adopté, ainsi que la liste des services dispensés en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Cession d'une partie du lot # 5 581 750 à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (terrain de la Polyvalente des Monts) – *Adoption*

Le directeur par intérim du service des ressources matérielles, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution indiquant que cette session est une suite de l'étude de sécurité effectuée. Céder cette parcelle de terrain à la municipalité permettra d'augmenter la sécurité. Cette parcelle de terrain a une valeur uniformisée de 800 dollars.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que cette cession permettra que moins d'élèves traversent la rue tout en permettant de respecter les obligations de l'école en matière de tabagisme.

L'administrateur, M. Robert Cloutier, demande si cette cession de terrain découle du rapport transmis par le coroner.

M. Brissette indique que cette recommandation découle de l'expertise en sécurité effectuée par la firme FNX-INNOV.

190^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides souhaite céder une partie du lot 5 581 750 à la ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre des travaux de sécurisation et d'infrastructures municipales, secteur de la Polyvalente des monts. Le terrain visé est la portion identifiée en rouge sur le plan ci-joint. Le lot mesurerait approximativement 7,25 m x 10 m, soit 72,5 m²;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides planifie l'aménagement sécuritaire des débarcadères de l'ensemble de ses établissements;

ATTENDU QUE la valeur de cette partie de lot est inférieure à 100 000 \$, soit une estimation de 800 \$;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Robert Cloutier :

DE MANDATER la direction générale à effectuer les démarches requises afin d'aliéner une partie du lot # 5 581 750 du cadastre du Québec en faveur de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Mainlevée d'une condition à la vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Tremblant – Adoption

Le directeur par intérim du service de ressources matérielles, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que cette résolution pourrait être remise à la séance d'ajournement des modalités étant à parfaire.

191^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT les représentations faites par le directeur par intérim du service des ressources matérielles, M. Marc-Antoine Brissette, et le directeur général, M. Sébastien Tardif;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE TRAITER ce point lors de la séance d'ajournement du 22 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Vente du lot # 5 929 472 situé à Sainte-Lucie-des-Laurentides – *Adoption*

Le directeur par intérim du service de ressources matérielles, M. Marc-Antoine Brissette, présente le projet de résolution.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si cette vente peut causer un inconvénient pour une école.

M. Brissette confirme qu'aucun problème n'est anticipé et qu'il n'y a pas d'école dans le secteur.

L'administrateur, M. Robert Cloutier, demande si ce terrain est en milieu humide.

M. Brissette mentionne que ce terrain serait acquis pour y faire un chemin, selon l'acheteur.

L'administratrice, Mme Nancy Pelletier, demande quel est le type de modalités à respecter pour ce type de vente de terrain.

M. Brissette indique qu'à la suite de l'offre d'un acheteur, il est possible d'appeler au ministère. Une acquisition de gré à gré est possible en deçà d'une valeur de 100 000 \$. De plus, il y a un accompagnement de la société québécoise des infrastructures pour les centres de services scolaires pour la vente de terrains.

Le secrétaire général, M. Louis Piché, indique que la résolution pourrait être bonifiée en ajoutant le libellé : « incluant les vérifications légales ».

192^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides souhaite vendre le lot # 5 929 472 à un promoteur immobilier au prix de 2 244 \$;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides gère de façon optimale son parc immobilier;

ATTENDU QUE la valeur de ce lot est inférieure à 100 000 \$, soit une évaluation foncière de 2 244 \$ (2 200 \$ multiplié par le facteur d'équivalence municipale de 1,02) (4,69 \$/m²) au 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE ledit lot de seulement 478 m² ne représente aucun attrait particulier quant à sa valeur, son emplacement et son potentiel de développement;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais :

DE MANDATER la direction générale d'effectuer les démarches requises afin de vendre ce lot (incluant les vérifications légales).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1 Budget initial 2022-2023 et taux de la taxe scolaire – *Adoption (Ajournement)*

Ce point est reporté lors d'un ajournement prévu le 22 juin 2022.

13.2 Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – Lancement en consultation (Ajournement)

Ce point est reporté lors d'un ajournement prévu le 22 juin 2022.

13.3 Résultats financiers au 31 mars 2022 – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente les résultats financiers au 31 mars 2022. Le processus budgétaire est expliqué. Il est précisé qu'il y a eu trois semaines de retard pour la réception des mesures budgétaires ministérielles. Malgré ce délai de réception des mesures budgétaires, les écoles ont reçu leurs mesures budgétaires une semaine après la réception de celles-ci.

Mme Albert explique que dans les projets de règles budgétaires, il y a de nouvelles mesures budgétaires, des mesures bonifiées de 2,5 M \$, des mesures d'investissement bonifiées de 2,9 M \$ ainsi que d'autres mesures bonifiées.

Mme Albert explique ensuite ce qu'est une mesure budgétaire dédiée, protégée et sans contraintes.

Mme Albert explique les nouvelles mesures budgétaires :

- 15001 : Seuil minimal de services.
- 15156 : Octroi de contrat de suppléance à temps partiel.
- 15157 : Aide à la classe dans les établissements d'enseignement préscolaire.
- 15193 : Réseau pour le développement des compétences des élèves.
- 16028 : Soutenir le réseau dans le recrutement et la rétention des ressources.
- 30020 : Encadrement des stagiaires et reconnaissance des acquis.
- 30181 : Formation, perfectionnement et soutien en sécurité de l'information et cyberdéfense.
- 30182 : Infrastructures de télécommunication du gouvernement.

Mme Albert précise que d'autres mesures budgétaires ont été bonifiées :

- 15012 : Aide alimentaire.
- 15021 : Soutien à la consolidation des apprentissages.
- 15051 : Accueil et francisation.
- 30011 : Allocation des services de garde.
- 15001 : Seuil minimal de services.
- 15087 : Soutien technique aux usagers informatiques.
- 16044 : Entretien des bâtiments.
- 30020 : Encadrement des stagiaires.

D'autres mesures ont été modifiées.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, explique les revenus de l'organisation : le service de la dette, les revenus autonomes, les taxes scolaires et les allocations du ministère de l'Éducation.

Mme Albert précise que le taux de taxe n'est pas encore connu mais que l'augmentation de la clientèle scolaire augmentera les revenus.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'environ 100 000 \$ s'ajouteront en raison de l'augmentation de la clientèle, ce qui permettra une bonification de la tâche de directions adjointes de 50 % à 100 % à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et à la Polyvalente des Monts.

Mme Albert explique ensuite les dépenses du Centre de services scolaire : la masse salariale du Centre de services scolaire est de 88,4 millions \$, les dépenses qui sont centralisées sont expliquées ainsi que l'impact du budget des services et des centres. Le coût de la formation professionnelle, du transport scolaire et les mesures d'investissement est également expliqué.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande pourquoi il existe une mesure budgétaire pour des acquisitions en matière de transport nonobstant les contrats de transports qui sont donnés à l'externe.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que ces mesures permettront l'achat de trois voitures électriques pour économiser sur le déplacement de certains membres du personnel.

L'administrateur, M. Robert Cloutier, demande comment le service de la dette génère un revenu.

Mme Albert indique que le ministère finance les intérêts.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande pourquoi les revenus sont en dollars absolus et non en dollars constants, ce qui pourrait donner l'impression d'une hausse de revenus bien qu'en réalité ce pourrait être un recul.

Mme Albert précise que les négociations en transport auront un impact budgétaire et qu'une présentation plus complète sera faite le 22 juin 2022.

Mme Albert termine en présentant les résultats au 31 mars 2022. Il ressort qu'il y a un surplus de 833 848 \$ qui servira principalement à des ajustements salariaux.

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Calendrier des séances 2022-2023 – Adoption

Le secrétaire général, M. Louis Piché, présente ce projet de résolution.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement et qu'il doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire. Afin de déterminer les dates des séances, il est opportun de considérer les différents enjeux dont notamment l'adoption d'un nouveau Plan d'engagement vers la réussite.

193^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit adopter un calendrier des séances ordinaires et en donner avis public;

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 des règles de fonctionnement adoptées par la 76^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mai 2021, le calendrier desdites séances doit faire l'objet d'un avis sur le site Internet du Centre de services scolaire;

ATTENDU QUE les séances se déroulent le mercredi à 19 h, à la salle de la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE s'ajoutent aux séances ordinaires des comités de travail et des comités sur lesquels des administrateurs doivent siéger tel que prévu par la loi, sous réserve d'une convocation;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances :

Des séances ordinaires auront lieu les mercredis 31 août 2022, 12 octobre 2022, 7 décembre 2022, 8 février 2023, 12 avril 2023, 10 mai 2023, 7 juin 2023 avec un ajournement possible le 21 juin 2023.

Toutes les séances auront lieu à 19 h à partir du Centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas, un avis sera donné à cet effet conformément à la loi.

Des comités de travail du conseil d'administration sont également prévus aux dates suivantes : 14 septembre 2022, 8 mars 2023 et 26 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 13 avril 2022

Le secrétaire général, M. Louis Piché, suggère de traiter les points 14.2, 14.3 et 14.4 à l'ajournement du 22 juin 2022.

194^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le président, M. Martin Barbeau, de traiter les points 14.2, 14.3 et 14.4 à l'ajournement du 22 juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Politique des médias sociaux – *Adoption*

Ce point est reporté lors d'un ajournement prévu le 22 juin 2022.

14.4 Amendement au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Adoption*

Ce point est reporté lors d'un ajournement prévu le 22 juin 2022.

14.5 Formation comité d'enquête et en déontologie – *Adoption*

Le secrétaire général, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

Afin de remplacer « la personne responsable de l'éthique et de la déontologie » à l'époque des commissions scolaires, le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration requiert la mise en place d'un comité d'enquête d'ici le 10 septembre 2022. Les exigences réglementaires pour le comité d'enquête se retrouvent aux articles 25 à 41 du règlement.

Fonctions du comité d'enquête (extraits pertinents du règlement) :

Ce comité d'enquête s'il ne rejette pas la dénonciation à l'encontre d'un membre sur une base de moyens préliminaires, entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation. Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au (...) règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur. Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au (...) règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur. Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

Il avait été envisagé tel que proposé au comité d'éthique et de déontologie le 13 avril dernier d'utiliser les membres d'un centre de services scolaire voisin siégeant au comité d'éthique et de déontologie afin d'agir à titre de comité d'enquête. Inversement, il était également proposé que les membres du comité d'éthique et de déontologie du Centre de services scolaire des Laurentides puissent agir à titre de comité d'enquête pour le centre de services scolaire voisin. Malheureusement, à la suite d'une vérification plus approfondie, cette façon de fonctionner n'est pas possible en raison d'une exclusion législative où les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Pour ces motifs, nous devons faire un appel de candidatures de membres respectant les exigences réglementaires pour former ledit comité.

195^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU QU'en vertu du règlement et de son article 26, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement;

ATTENDU QUE ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes : 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation; 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire; 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

ATTENDU QUE les membres du comité devraient être nommés lors de la séance du 31 août 2022, soit avant la date du 10 septembre 2022 qui correspond au délai réglementaire;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique devrait recommander les 3 membres à désigner au conseil d'administration;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique devrait, selon les règles de procédures régissant la tenue de séances du conseil d'administration, être composé notamment de trois administrateurs dont l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

ATTENDU QU'il y aura une entrée en fonction de l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise dans le domaine le 1^{er} juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique devra siéger avant la séance ordinaire du 31 août 2022 afin de recommander les membres à désigner sur le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE MANDATER le secrétaire général afin d'effectuer un appel de candidatures ou solliciter des candidatures de membres pour siéger sur un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie conformément au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

DE DÉSIGNER, s'il accepte, l'administrateur émanant de la communauté reconnu pour son expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour siéger sur le comité de gouvernance et d'éthique du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2022, date à laquelle il y aura les nouvelles désignations annuelles sur les différents comités du conseil d'administration;

En cas d'absence du nombre de membres suffisant pour le fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique, **DE MANDATER** la présidence du conseil d'administration pour siéger sur ledit comité ou pour y désigner un ou d'autres administrateur(s) avec leur consentement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, invite les questions sur le rapport d'activités. Il n'y a aucune question.

16.0 Affaires diverses

Aucun point

17.0 Levée de la séance

196^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Francine H.-Michaud, d'ajourner la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président